NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11663/Add.11
5 août 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport spécial ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban le 4 août 1975.

1. Une plainte a été reçue des autorités libanaises selon laquelle dans la soirée du 4 août des projectiles provenant de tirs d'artillerie des forces israéliennes seraient tombés dans la région de Sour (CA 1690-2970) 1/; quatre officiers de l'armée libanaise auraient été tués et un cinquième blessé à la caserne de Sour, qui aurait subi des dégâts matériels.

2. A la demande des autorités libanaises, le Chef d'état-major de l'ONUST a autorisé une enquête, qui a eu lieu le 5 août. Accompagnés par un représentant du délégué principal du Liban auprès de la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise, les observateurs militaires de l'ONU ont interrogé des témoins et examiné les preuves qui leur ont été présentées.

3. A la caserne de Sour, des témoins ont déclaré que le 4 août, à 22 h 50 TU, ils avaient entendu une violente explosion dans le poste de commandement de la caserne où ils avaient trouvé quatre lieutenants de l'armée libanaise morts et un cinquième blessé. Ils ont également déclaré que les morts et le blessé avaient été évacués sur un hôpital militaire de Beyrouth.

4. Les observateurs militaires ont vu le poste de commandement ainsi que trois salles attenantes de la caserne de Sour qui avaient été détruits par une explosion récente. Ils ont également vu des traces de sang près du poste de commandement et ont trouvé des éclats d'obus.

5. Sur la base des conclusions de l'enquête, la plainte est confirmée en ce qui concerne les dégâts matériels occasionnés à la caserne de Sour par de récents tirs d'artillerie.

1/ CA : coordonnées approximatives.

75-15262